

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1705

Artikel: La liberté réglementée
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La liberté réglementée

Le Conseil des Etats a sauvé la législation sur l'électricité. Il a renforcé l'encouragement aux énergies renouvelables et rétabli le référendum intermédiaire supprimé par le Conseil national. La libéralisation se fait au prix d'une stricte réglementation.

Le Conseil des Etats a joué le pragmatisme. Il a, pour l'essentiel, retrouvé le compromis adopté par la commission d'experts nommée pour sortir de l'impasse après le refus populaire de la libéralisation de l'électricité il y a quatre ans. A une réserve près, le parti socialiste se rallie au compromis. La menace de référendum s'éloigne. On voit mal dès lors comment le Conseil national pourrait refuser la version salvatrice du Conseil des Etats qui a largement donné satisfaction aux adversaires de la libéralisation selon le modèle 2002.

Société nationale d'électricité

Dans la loi rejetée il y a quatre ans, l'exploitant du réseau, une société anonyme sous contrôle suisse, devait, pour l'essentiel, garantir la qualité des lignes et accorder le libre accès aux producteurs d'électricité. Le projet 2006 accorde un statut et des pouvoirs nettement renforcés à ce qui devient le «gestionnaire» du réseau. En mains publiques, des cantons et des communes, la société sera propriétaire des lignes qu'elle devra ouvrir sans discrimination à la concurrence. Elle devra veiller à avoir une réserve de capacité suffisante

pour garantir en tout temps l'approvisionnement. En accord avec les cantons elle devra garantir une desserte à l'ensemble des consommateurs. Elle offrira des tarifs égaux dans les zones définies avec les autorités cantonales. Elle devra enfin assurer le soutien aux énergies vertes.

Dans un premier temps, la gestion du réseau sera confiée à Swissgrid, société créée par les sept principales entreprises électriques, dont EOS pour la Suisse romande. Mais chacune de ces entreprises possède également des centrales fabriquant de l'électricité. Elles devront se scinder en deux et créer des sociétés distinctes de production et de distribution. Dans un délai de cinq ans, Swissgrid, émancipée de ses sociétés fondatrices deviendra une véritable société nationale d'électricité. Elle sera contrôlée par une commission de l'électricité formée de cinq membres nommés par le Conseil fédéral. La libéralisation n'aura donc rien d'une privatisation. Ce sera une réglementation au niveau national d'une gestion laissée jusqu'ici à une juxtaposition de monopoles régionaux.

(at) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

La réforme de l'armée bute sur l'opposition contre-productive des socialistes à l'avantage de l'UDC.
page 2

L'Europe, dépourvue de Constitution, cherche des nouvelles pistes pour dépasser les intérêts nationaux.
page 4

Les laboratoires de Seroxo ont fait des miracles avec l'aide, parfois, du Vatican.
page 5

Le trafic sur rail des marchandises souffre des retards qui affectent la libéralisation du marché.
page 6

Voyage au fil de la Sarine sur les traces du Röstigraben.
page 8

Propos de Blocher

La méthode, le sujet, l'endroit et le moment: tout était réuni pour que la provocation réussisse. La volée de bois vert était sans doute méritée. Mais, elle n'est pas suffisante. Lorsqu'un débat est ouvert, même à mauvais escient, il faut répondre sur le fond en analysant les vertus et les limites de la législation contestée.

Edito page 3

Un tiens vaut mieux que deux tu ne l'auras pas

Les socialistes, épaulés par l'UDC, barrent la route à la réforme de l'armée alors qu'elle amorçait, malgré son insuffisance, la modernisation tant attendue. En revanche, le statu quo qui en découle et le cadre budgétaire déjà voté réjouissent la droite nationaliste.

La gauche helvétique a décidé bien de la peine à exprimer une position cohérente et efficace en matière militaire. En 2003, le parti socialiste donnait un mot d'ordre d'abstention pour la votation référendaire sur le projet «Armée XXI» : la cure d'amaigrissement proposée n'était pas suffisamment sévère. Au risque de favoriser le camp des conservateurs, nostalgiques d'une défense tous azimuts du territoire, comme au bon temps de la guerre froide.

Et voilà que maintenant la gauche tombe à nouveau dans le panneau. Au Conseil national, conjuguant sa force à celle de l'UDC, elle a fait capoter la nouvelle étape de concrétisation d'«Armée XXI». Donc pas de réduction des troupes blindées et de l'artillerie chargées de la défense classique du territoire, au profit d'une infanterie plus mobile, en appui aux autorités, notamment pour la surveillance

des axes et des installations et l'intervention en cas de catastrophe. Pas non plus de doublement de l'effectif - 500 hommes - pour les missions de maintien de la paix à l'étranger.

La bonne affaire de l'UDC

Certes cette nouvelle étape ne correspond pas encore à la vision socialiste de l'armée : effectifs et budget encore trop importants, missions de sécurité intérieure que la gauche aimerait voir confiées à la police. Mais néanmoins, la réorganisation proposée allait plus dans le sens de la modernisation préconisée par le PSS que le statu quo.

Dès lors c'est l'UDC et elle seule qui fait une bonne affaire. Car le camp bourgeois a accepté le cadre budgétaire pour la période 2009 à 2011. Des crédits qui serviront au maintien d'une armée peu adaptée aux menaces actuelles, mais qui

répondent aux fantasmes sécuritaires de la droite nationaliste et d'une poignée d'officiers généraux à la retraite. Bref, un magnifique autogol.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la pertinence de faire adopter par le Parlement tous les détails de la mise en œuvre d'«Armée XXI». Choix de l'armement, structure de l'armée, effectifs des différentes unités donnent lieu à des décisions ponctuelles qui souvent perdent de vue les missions dévolues à l'armée. Au politique de définir au plus près ces missions et de libérer les moyens financiers nécessaires. Aux militaires d'organiser l'armée pour réaliser les buts fixés par le peuple et le Parlement. Le contrôle démocratique de la politique de sécurité n'en souffrirait pas, bien au contraire. Car les débats militaires sur les moyens contribuent plus souvent à la confusion qu'à la clarification de cette politique. *jd*

Suite de la première page

Marché de l'électricité

Pour désarmer l'hostilité des adversaires de 2002, le Conseil des Etats a fait encore deux concessions politiques d'importance. La libéralisation ne concernera dans un premier temps que les grandes entreprises. La seconde étape, l'ouverture aux PME et aux consommateurs pourra être bloquée par un référendum facultatif. Enfin, le subventionnement devrait accroître de 10% la part de l'énergie hydroélectrique. La gauche déplore que l'énergie solaire ait été

oubliée. Elle tentera un rattrapage devant le Conseil national.

Armistice inévitable

Il y a quatre ans, la libéralisation de l'électricité prenait la dimension d'une guerre idéologique entre les défenseurs du service public et les partisans du marché libérateur. L'armistice d'aujourd'hui est dans l'intérêt de chacun. C'est évident pour les vainqueurs de 2002 qui ont obtenu, on l'a vu, de sérieuses garanties dans la nouvelle loi. Ils ont également pu constater que

le marché s'ouvrait de lui-même sans être encadré par une loi. La commission de la concurrence a imposé l'ouverture du réseau fribourgeois à un fournisseur d'électricité choisi par la Migros. La seule perspective de la concurrence a contraint certaines entreprises électriques romandes à baisser leurs tarifs pour les rapprocher de ceux, systématiquement plus avantageux, pratiqués en Suisse alémanique ou en Valais. Les aléas de la production d'énergie ne garantissent pas, et de loin, une

baisse des tarifs. Mais certains abus ont déjà disparu.

De leur côté, les grandes entreprises électriques suisses, au centre du réseau européen, ne pouvaient rester dans l'incertitude face au marché continental libéralisé. Pour permettre à la Suisse d'entamer la négociation demandée par Bruxelles, les électriciens acceptent une dose importante de réglementation tout en espérant garder, malgré les cautèles juridiques, une place centrale dans l'organisation du marché indigène. *at*